

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division
aménagement
des territoires

Cellule évaluation
environnementale
des projets

Tél. : 03 20 40 43 27

ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Paul Eluard
59282 Douchy-les-Mines

Lille, le 17 NOV. 2014

**Objet : information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité
environnementale, suite à la consultation relative au projet de création de la Zone
d'Aménagement Concerté dite des « Prouettes » sur la commune de Douchy-les-
Mines**

Réf. : 2014-0450

Copie : SGAR, sous-préfecture de Valenciennes, ARS, DREAL (UT de Valenciennes, SDII,
SMRN)

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des
projets, prévue par l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier relatif au projet de
création de Zone d'Aménagement Concerté dite des « Prouettes » à Douchy-les-Mines, ayant
fait l'objet d'un accusé de réception en date du 12 septembre 2014.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information
relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure
équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique *via* votre site
internet, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement. Cette information
figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du Service énergie, Climat,
Aménagement des territoires



Romain BORDIER